



Critères d'évaluation 2016

Les prix "force d'impact" de l'AIF sont ouverts tant aux facilitateurs qui sont employés par l'organisation qu'ils servent (facilitateurs internes), qu'aux facilitateurs externes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas des employés des organismes pour lesquels ils facilitent. Les critères d'évaluation tentent d'utiliser un langage approprié pour les deux situations. Dans certains cas de facilitation interne, le «client» et le «facilitateur» peuvent être la même personne.

Critères d'évaluation Sommaire

Critères	Points
A – Impact organisationnel	55 points
B – Utilisation	12 points
C - La qualité de la facilitation	24 points
D – Culture de collaboration	3 points
E – Statut professionnel	6 points

A. Impact organisationnel – section valant jusqu'à 55 points

Quel(s) résultat(s) ont été atteint(s) par l'activité de facilitation? Comment ces résultats ont-ils aidé l'organisation à atteindre un ou plusieurs de ses objectifs les plus importants?

Décrivez précisément

- Les objectifs spécifiques de l'organisation qui ont bénéficié de la facilitation.
- Les avantages tangibles qui peuvent être quantifiés (par exemple, l'augmentation des services aux électeurs, l'argent économisé, les revenus gagnés, etc.)
- Les avantages intangibles difficilement quantifiables mais avec l'évidence (par exemple, amélioration du moral avec l'évidence de la diminution des frictions, amélioration du service au client avec l'évidence de retour d'information des clients, etc)
- L'ampleur de l'activité de facilitation au sein de l'organisation (par exemple, la partie de l'organisation touchée, le niveau de participation des employés, etc)

CRITÈRES D'ÉVALUATION et NOTATION

A1. L'intervention a donné des bénéfices TANGIBLES d'une portée significative.

40 points	24 points	16 points	4 point
<p>Les avantages tangibles ont été extraordinaires; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une contribution importante et mesurable a été faite à l'un ou plusieurs des PLUS IMPORTANTS objectifs tangibles de l'organisation <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Presque toute l'organisation a été affectée 	<p>Les avantages tangibles ont été remarquables; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une contribution importante a été faite à l'un ou plusieurs des objectifs tangibles de l'organisation, <p>et / ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 50% de l'organisation a été affecté 	<p>Les avantages tangibles ont été appréciables; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une contribution a été faite à l'un ou plusieurs des objectifs tangibles de l'organisation, <p>et / ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25-50% de l'organisation a été affecté 	<p>Les avantages tangibles ont été intéressants sans être déterminants; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une contribution très limitée a été faite à l'un ou plusieurs des objectifs tangibles de l'organisation , <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 10% de l'organisation a été affectée

A2. L'intervention a donné des avantages INTANGIBLES significatifs

15 points	10 points	5 points	1 point
<p>Les avantages intangibles ont été extraordinaires; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un impact important a été mesuré à l'égard d'un ou plusieurs des plus importants objectifs intangibles de l'organisation <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Presque toute l'organisation a été affectée 	<p>Les avantages intangibles ont été remarquables; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un impact important a été mesuré à l'égard d'un ou plusieurs des objectifs tangibles de l'organisation, <p>ET/OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 50% de l'organisation a été affecté 	<p>Les avantages intangibles ont été appréciables; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un impact a été mesuré pour un ou quelques objectifs tangibles de l'organisation, <p>ET/OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25-50% de l'organisation a été affecté 	<p>Les avantages intangibles ont été intéressants sans être déterminants; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un impact limité a été mesuré pour un ou quelques objectifs tangibles de l'organisation, <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 10% de l'organisation a été affecté

B. Utilisation – section valant jusqu'à 12 points

Dans quelle mesure la facilitation a-t-elle contribué de manière significative à la réussite du projet et pourquoi?

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATION

1. *Le processus de facilitation a joué un rôle significatif dans le projet et dans l'obtention des résultats*

12 points	8 points	4 points	1 point
La facilitation représentait plus de 80% des heures de consultation,	La facilitation représentait 51-80% des heures de consultation,	La facilitation représentait 25-50% des heures de consultation,	La facilitation représentait moins de 10% des heures de consultation,
ET	et / ou	et / ou	et / ou
a joué un rôle inestimable dans la réussite du projet	a joué un rôle majeur dans la réussite du projet	a joué un rôle apprécié dans la réussite du projet	a joué un rôle mineur dans la réussite du projet

C. La qualité de la facilitation – section valant jusqu'à 24 points (4 points par section)

Dans quelle mesure est-ce que la facilitation correspond aux six compétences de facilitation de base de l'AIF et aux 18 sous-compétences? Décrire brièvement comment la conception de la facilitation et l'exécution de la facilitation ont reflété chaque sous-compétence (*Il serait bon de fournir une ou deux phrases par sous-compétence*).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATION

C1. *Créer des relations collaboratives avec les clients*

- *Développer des partenariats efficaces*
- *Concevoir et personnaliser des applications pour rencontrer les besoins du client*
- *Gérer efficacement des événements à plusieurs sessions*

4 points	2 points	1 point	0 points
Le facilitateur a démontré les 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré les 2 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

C2. *Planifier des processus de groupe appropriés*

- *Sélectionner des méthodes et des processus clairs*
- *Préparer le temps et l'espace requis pour appuyer le processus du groupe*

4 points	2 points	0 points
Le facilitateur a démontré les 2 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 2 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

C3. Créer et maintenir un environnement participatif

- *Démontrer des habiletés de participation et de communication interpersonnelle efficaces*
- *Respecter et reconnaître la diversité, assurer l'inclusion*
- *Gérer les conflits dans le groupe*
- *Stimuler la créativité du groupe*

4 points	3 points	2 points	1 point	0 points
Le facilitateur a démontré les 4 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 3 des 4 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 2 des 4 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 4 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

C4. Guider le groupe vers des résultats appropriés et utiles

- *Utiliser des méthodes et des processus clairs pour guider le groupe*
- *Faciliter une prise de conscience dans le groupe vis-à-vis la tâche à accomplir*
- *Guider le groupe vers l'atteinte du consensus et des résultats attendus*
-

4 points	2 points	1 point	0 points
Le facilitateur a démontré les 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré les 2 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

C5. Bâtir et maintenir des connaissances professionnelles

- *Maintenir une base de connaissances*
- *Connaître une variété de méthodes de facilitation*

4 points	2 points	0 points
Le facilitateur a démontré les 2 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 2 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

C6. Modeler une attitude professionnelle positive

- *Démontrer de l'auto-évaluation et la connaissance de soi*
- *Agir avec intégrité*
- *Faire confiance au potentiel du groupe et modeler la neutralité*

4 points	2 points	1 point	0 points
Le facilitateur a démontré les 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré les 2 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur a démontré 1 des 3 sous-compétences de façon adéquate.	Le facilitateur n'a démontré aucune des sous-compétences de façon adéquate.

D. Culture de collaboration – section valant jusqu'à 3 points

Dans quelle mesure l'organisation nominée a-t-elle intégré des processus de collaboration dans sa culture? Comment largement sont impliqués les employés et les intervenants dans les processus facilités? Quelles ressources qualifiées existent dans l'organisation ou sont mises à la disposition par l'organisation?

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATION

D1. L'organisation nominée utilise des processus facilités dans l'ensemble de l'organisation, tel que démontré par le nombre de ressources qualifiées dans l'organisation, le nombre de personnes formées, l'ampleur de l'utilisation de la facilitation, ou d'autres mesures.

3 points	1 point	0 points
L'organisation utilise beaucoup la facilitation ET dispose de ressources qualifiées.	L'organisation utilise beaucoup la facilitation OU dispose de ressources qualifiées.	L'organisation utilise rarement des processus facilités et dispose de peu de ressources qualifiées.

E. Statut professionnel – section valant jusqu'à 6 points

Indiquez si un facilitateur qui a été considérablement impliqué dans le projet a un statut professionnel en tant que membre de l'Association internationale des facilitateurs au moment de la soumission / évaluation ou en tant que Facilitateur professionnel certifié. Indiquez le nom du facilitateur, le statut professionnel, et le rôle de ce facilitateur dans le projet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATION

E1. Un facilitateur ayant été considérablement impliqué dans le projet est membre de l'Association internationale des facilitateurs.

3 points	1 point	0 points
Le facilitateur principal dans le projet est membre de l'Association internationale des facilitateurs.	Un facilitateur ayant été quelque peu impliqué dans le projet est membre de l'Association internationale des facilitateurs.	Aucun des facilitateurs impliqués dans le projet n'est membre de l'Association internationale des facilitateurs.

E2. L'organisation utilise des processus facilités dans l'ensemble de l'organisation, tel que démontré par le nombre de ressources qualifiées dans l'organisation, le nombre de personnes formées, l'ampleur de l'utilisation de la facilitation, ou d'autres mesures.

3 points	1 point	0 points
Le facilitateur principal dans le projet est Facilitateur professionnel certifié.	Un facilitateur ayant été quelque peu impliqué dans le projet est Facilitateur professionnel certifié.	Aucun des facilitateurs impliqués dans le projet n'est Facilitateur professionnel certifié.

F. Circonstances particulières

Quelles situations uniques et / ou difficiles, s'il y a lieu, ont été gérées ou surmontées lors de la session de facilitation? Quelles étaient ces situations, et comment ont-elles été traitées? (*Par exemple, une situation d'urgence au cours de la session*)

REMARQUE: Ces circonstances particulières ne sont pas directement évaluées; les candidats peuvent les inclure pour aider les évaluateurs à mieux comprendre le projet, ce qui pourrait finalement avoir un impact sur les autres notations.

Répartition des prix

Niveaux

Prix Platine

Reconnaissant des effets inégalés obtenus par des organisations grâce à des activités liées à la facilitation et à des processus collaboratifs.

90-100 points

Prix Or

Reconnaissant des effets exceptionnels obtenus par des organisations grâce à des activités liées à la facilitation et à des processus collaboratifs.

80-89 points

Prix Argent

Reconnaissant des effets significatifs obtenus par des organisations grâce à des activités liées à la facilitation et à des processus collaboratifs.

70-79 points

Catégories

- Grande entreprise: entreprise à but lucratif comptant plus de 500 employés
- Petite et moyenne entreprise: entreprise à but lucratif de 500 employés ou moins
- Organismes sans but lucratif
- Organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux

Au minimum une activité relative à la facilitation doit avoir eu lieu dans les 24 mois précédant la date limite de soumission.